



MONIQUE DE MARCO

SENATRICE DE LA
GIRONDE

VICE-PRESIDENTE DE
LA COMMISSION
CULTURE

MEMBRE DU GROUPE
ÉCOLOGISTE –
SOLIDARITE ET
TERRITOIRES

Mme Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la Gironde

Objet : Construction d'un centre de rétention administrative sur la commune de Pessac

Madame la Préfète,

J'ai été alertée par des associations et des habitants de Pessac qui s'inquiètent de la construction d'un centre de rétention administrative (CRA) sur leur commune. En effet, tout semble démontrer un manque criant de concertation avec les élus et les citoyens concernés par le projet, alors même que M. Raynal, maire de Pessac, était informé depuis 2019, et Mme Couillard, la députée de la 7^e circonscription, depuis octobre 2021 selon ses dires.

Ce CRA de grande capacité, 140 places, serait construit dans une zone pavillonnaire, fait inhabituel pour un établissement de ce type. D'autre part, comme lieu d'enfermement, un CRA exige des conditions particulières de fonctionnement, notamment d'accès. Or la sortie 13 de la rocade bordelaise est fréquemment saturée et impacte déjà la circulation du quartier. De plus, le parking serait construit sur un terrain et le bâtiment de 19 000 m² sur un autre, entraînant la destruction d'un espace de vie qui sert d'aire de jeux pour les enfants des riverains et d'une piste cyclable. La suppression ou la diminution des buttes exposerait également ces deux lotissements anciens et denses encore plus fortement aux nuisances sonores occasionnées par la circulation de la rocade.

Il me paraît indispensable qu'un dialogue puisse avoir lieu et qu'une concertation soit organisée entre les élus du territoire, les habitants et les autorités déconcentrées de l'État. En conséquence, il conviendrait de suspendre de manière conservatoire le projet de construction de CRA en cours afin d'étudier d'autres possibilités et d'échanger avec les citoyennes et citoyens qui seraient impactés par le projet dans sa forme actuelle.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de toute ma considération.

Monique de Marco